

PARIS : Position officielle sur le projet de loi Bioéthique de l'Académie nationale de médecine

Les trois premières lois « dites de Bioéthique » votées en 1994 prévoient une révision régulière afin d'adapter les dispositions législatives et réglementaires aux avancées scientifiques.

PRESSE

AGENCE .fr

la lettre économique

A chaque fois l'Académie nationale de médecine a fait connaître ses positions au travers d'un rapport voté en séance plénière. Le Comité d'Ethique de l'Académie nationale de médecine, a été entendu en tant que tel après des travaux internes.

Prise de position officielle de l'Académie nationale de

médecine sur le projet de loi relatif à la Bioéthique :
<http://www.academie-medecine.fr/rapport-sur-le-projet-de-loi-relatif-a-la-bioethique/>

Le présent rapport voté le 17 septembre 2019 exprime la position officielle de l' Académie nationale de médecine sur le Projet de loi relatif à la Bioéthique.

Lecture du rapport ->
<http://www.academie-medecine.fr/rapport-sur-le-projet-de-loi-relatif-a-la-bioethique/>